

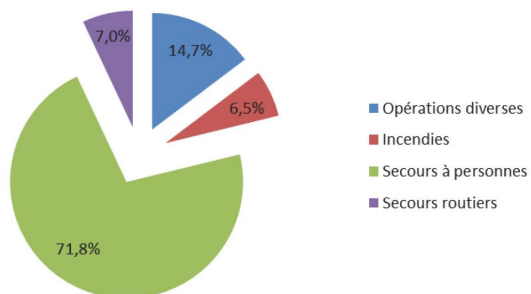
## L'ACTIVITÉ DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan est un **service public** qui agit au profit de la population du département. Il a en charge la gestion des moyens humains et matériels de **secours** et de **lutte contre les incendies**.



**65 Centres d'Incendie et de Secours** sont placés sous le commandement de l'État Major basé à Vannes, soit :

- ✓ 332 Sapeurs-Pompiers Professionnels
- ✓ 2545 Sapeurs-Pompiers Volontaires
- ✓ 121 Personnels Administratifs et techniques



**Les sapeurs-pompiers du Morbihan ont réalisé 41 959 interventions en 2014**



**114** Pour les personnes sourdes et malentendantes



### POUR PLUS D'INFORMATIONS :

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU MORBIHAN**

État Major du corps de Sapeurs-Pompiers  
 40 Rue Jean Jaurès  
 PIBS CP 62  
 56 038 Vannes Cedex  
 ☎ 02 97 54 56 18  
 🌐 [www.sdis56.fr](http://www.sdis56.fr)

**prendre contact auprès du service Ressources Humaines**

# DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE



Toute l'actualité du SDIS 56 sur [www.sdis56.fr](http://www.sdis56.fr)

S'engager comme Sapeur-Pompier Volontaire, c'est devenir un **acteur de la sécurité** au quotidien.

Le corps départemental de sapeurs-pompiers du Morbihan offre une **diversité de missions** :

- ✓ Le **secours d'urgence** et **assistance à personnes**
- ✓ La **lutte contre les incendies**
- ✓ Les opérations de **sauvetage des biens et des animaux**

L'intégration d'une caserne, selon la localisation et les missions spécifiques, peut également ouvrir à des spécialisations telle que le **sauvetage aquatique** en zone côtière, par exemple.

*Les sapeurs-pompiers volontaires sont au nombre de 2545 répartis sur l'ensemble du territoire et réalisent en moyenne **plus de 38 944 opérations** chaque année.*



En complémentarité avec les sapeurs-pompiers professionnels, vous participez à des **missions de sécurité civile**, et vous êtes animés par la même volonté : **porter secours, lutter contre les incendies, et protéger les biens et l'environnement.**

Vous constituez **l'un des maillons essentiels de la chaîne du secours de proximité.**

\* La mairie de votre commune peut vous renseigner sur le centre de secours de votre secteur.



1

## DÉPOSER UNE LETTRE DE MOTIVATION,

accompagnée de votre **CV** et copie(s) des **diplôme(s)** au centre de secours de votre localité\*. Vous devez être en position régulière au regard du **code du Service National** et vous devez jouir de vos **droits civiques.**



2

## PASSER EN ENTRETIEN

auprès du chef de centre de votre localité.



3

## PASSER UNE VISITE MÉDICALE,

et satisfaire aux **conditions d'aptitudes médicales** et **physiques**, compatibles avec les missions de sapeurs-pompiers. De plus, les **vaccinations** doivent être à **jour**, notamment l'**hépatite B** obligatoire.



Vous êtes recrutés pour une période de 5 ans renouvelable. A la suite de votre formation initiale, vous intégrez le centre de secours de votre secteur géographique, parmi les 65 centres gérés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan.



4

## COMPLÉTER UNE FORMATION INITIALE

d'une durée de **250 heures** et dispensée au maximum sur 3 années. Tout au long de votre évolution des **formations professionnalisantes** et adaptées à vos missions vous seront dispensées.



5

## MAINTENIR

sa forme physique



6

## PARTIR EN INTERVENTION

Vous êtes sapeur-pompier et intervenez sur toutes les opérations de secours. Pour les professions de santé, possibilité d'intégrer le Service de Santé et de Secours Médical



Le SDIS du Morbihan constitue également un **réseau d'hommes et de femmes** valorisant l'intégration au sein de la société et auprès des acteurs économiques.

Vous bénéficiez également d'avantages sociaux :

- ✓ Une **couverture sociale** dans le cadre de vos activités (mutuelle, assurances)
- ✓ Le versement d'**indemnité** pour le temps passé en intervention ou formation